

# FORMATION PARTENAIRES MDPH77

## 2EME SEMESTRE 2017



THEME	<b>Les Mesures de Compensation liées au handicap Secteur Enfance</b>
CONTEXTE	<p>La loi du 11/02/2005 intitulée pour l'égalité des droits et des chances permet aux personnes reconnues handicapées de compenser les conséquences de leur handicap dans l'objectif de favoriser leur inclusion dans le milieu ordinaire. S'agissant d'un enfant et sur la base de son projet de vie la compensation sera envisagée de prime abord sur ses capacités à suivre une scolarité en milieu ordinaire, avec des aménagements.</p> <p>Ce n'est qu'en mesurant finement ses capacités et ses besoins que seront proposées des mesures de compensation alternatives renforçant le besoin de soin, comme l'orientation en établissement médico-social.</p> <p>Le plan de compensation pourra également faire l'objet d'octroi d'autres prestations favorisant son autonomie.</p>
CONTENU DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Présentation de l'ensemble des mesures de compensation dédiées aux enfants handicapés (prestations et orientations) dont le droit est ouvert par la CDAPH.</b></li><li>- <b>AVS-MPA,CLIS-ULIS-AEEH-SESSAD-IME-ITEP-PCH-CI-CP-CESPH</b></li><li>- <b>Pour chaque mesure de compensation sera précisé : sa nature, son objectif, ses critères d'éligibilité.</b></li><li>- <b>Les organismes chargés de la mise en œuvre.</b></li></ul>
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>A l'issue de la formation les stagiaires seront en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➢ <b>d'informer</b> les parents et les enfants sur les mesures de compensations dédiées aux enfants handicapés:<ul style="list-style-type: none"><li>- nature -objectif- critères d'éligibilité.</li></ul></li><li>➢ <b>de transposer</b> en demande de prestation et / ou d'orientation adaptée l'expression des souhaits , des besoins et des attentes exprimés par la personne dans le cadre de son projet de vie.</li></ul>
PUBLIC VISÉ	Tout professionnel qui est amené de manière ponctuelle ou régulière à informer, accueillir, écouter et conseiller, les personnes en situation de handicap, pour la constitution de leur dossier de demande de compensation du handicap.
SUPPORT	Power point, Quiz, Mise en situation, Echanges
DATES	<b>MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017 : 9h15 à 12h15</b> <b>MARDI 28 NOVEMBRE 2017 : 9h15 à 12h15</b>
LIEUX	MDPH77 Salle des formations – 1 <sup>er</sup> étage 16 rue de l'aluminium 77543 Savigny le Temple
NOMBRE DE STAGIAIRES	12 par session (horaires matin : 9h15/12h15 – horaires après-midi : 13h30/16h30)
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Par mail : <a href="mailto:dominique.quebert@mdph77.fr">dominique.quebert@mdph77.fr</a>
SUIVI DE FORMATION	<p>A l'issue de la formation il sera remis aux stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une attestation de formation</li><li>- Un questionnaire d'évaluation</li><li>- Le power point support de la formation</li></ul>